

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

---

SESSION ORDINAIRE DE 1955-1956

---

Service des Commissions.

---

# BULLETIN DES COMMISSIONS

---

### AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Mercredi 30 mai 1956.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Sur la proposition de M. Henry Torrès, la commission a tout d'abord adopté, par 12 voix et 3 abstentions, la motion suivante :

« Un journal parisien annonce aujourd'hui que 90 chars ultra-modernes seraient prochainement livrés à l'Égypte.

« Des négociations seraient actuellement en cours à Paris, entre l'Attaché militaire égyptien et les Services compétents du Ministère des Affaires étrangères.

« Si de pareilles négociations sont en effet en cours, la commission des affaires étrangères du Conseil de la République demande, de la manière la plus pressante, au Gouvernement de les interrompre immédiatement pour des raisons si sensibles à chaque Français qu'elles n'ont pas besoin d'être développées. »

La commission a ensuite entendu un exposé de M. Savary, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, sur les Affaires marocaines et tunisiennes.

Après avoir fait un historique de l'évolution de la situation au Maroc, le Secrétaire d'Etat a démontré que la préoccupation essentielle du Gouvernement fut de mettre fin à l'anarchie.

Le point le plus critique résidait dans l'existence de « l'armée de la libération » qui avait cessé le combat sans mettre bas les armes. Le problème actuel est de rechercher si cette « armée de la libération » reconnaîtra l'autorité du Sultan et sera intégrée dans l'armée royale.

M. Savary a rappelé les épreuves subies par l'armée française et il a rendu hommage à son calme, à son esprit d'abnégation pour régler une situation critique.

Le Ministre a tenu à marquer que le statut de l'armée reste inchangé, selon la Convention du 2 mars 1956.

Si les opérations sont suspendues, c'est d'un commun accord : le désir du commandement est de ne tomber dans aucun piège et de ne se prêter à aucune provocation. L'armée conserve sa mission de protection à la frontière algéro-marocaine et le statut futur de la défense doit fixer sa responsabilité et les points de sécurité qui lui incombent, tout en assurant la protection des personnes et des biens.

Sur la convention diplomatique signée le 28 mai, le Ministre a justifié, par l'impatience de certains pays, des nations arabes et même des occidentaux, l'opportunité d'établir des relations régulières.

Après avoir évoqué les difficultés causées par la politique espagnole depuis 1953, M. Savary a indiqué les conditions dans lesquelles il est possible d'agir sur certains éléments du Rif.

Enfin, le Ministre a annoncé des conventions futures de coopération administrative et technique, culturelle, judiciaire, économique et monétaire.

Sur la Tunisie, les questions de défense ont déjà été traitées

par les Conventions de 1955 mais des négociations seront reprises pour aborder le problème entier de la défense et celui de la diplomatie ; en particulier, des négociations sont indispensables pour assurer la garde de Bizerte et de la frontière libyenne. Dans l'instant présent, c'est le statu quo qui demeure, afin que l'armée française puisse exercer sa mission.

De nombreuses questions ont été posées au Ministre par : M. Gros, sur les trafics d'armes, sur les rassemblements et les bases de ravitaillement aux rebelles algériens dans la région d'Oujda ; M. Radius, sur les contrats éventuels des militaires français dans l'armée royale chérifiennne ; MM. Puaux, Léo Hamon, Michel Debré, Colonna, qui voudraient connaître exactement la position du Gouvernement sur la doctrine de l'interdépendance et l'avenir qui est offert à une vie commune entre la France et les anciens protectorats.

Sont également intervenus MM. Ernest Pezet, Augarde et Berthoin, en demandant au Ministre de préciser sa position.

En remerciant M. Savary, M. Marcel Plaisant a tenu à marquer le désir de la commission des affaires étrangères que les conventions soient soumises à la ratification du Parlement et il a fait observer qu'à considérer les critiques soulevées par la Convention diplomatique, le Ministre devait se montrer exigeant dans les conventions futures sur la défense.

## AGRICULTURE

**Mercredi 30 mai 1956.** — *Présidence de M. Etienne Restat, président.* — Après avoir entendu un exposé de son rapporteur, M. Hoeffel, et procédé à un très large débat, auquel ont notamment pris part, outre le président, MM. Driant, de Pontbriand, Jollit, Primet, Monsarrat, Brégégère et Suran, la commission a adopté à l'unanimité, dans le texte même de l'Assemblée Nationale, le projet de loi (n° 446, session 1955-1956), tendant à instituer une prime exceptionnelle en faveur des producteurs de blé de la récolte 1956.

Puis, M. Hoeffel, rapporteur, a présenté à ses collègues un avant-rapport sur le projet de loi (n° 447, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au marché de l'orge

et du seigle. La suite de l'examen de ce texte a été renvoyée à la prochaine séance.

Un échange de vues a alors eu lieu sur l'inscription à l'ordre du jour de la proposition de loi (n° 368, année 1955), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la formation professionnelle et à la vulgarisation agricoles. A la suite d'un vote à main levée, par 10 voix contre une et 9 abstentions, la commission a chargé son président de suggérer à la Conférence des Présidents, pour ce débat, la première quinzaine de juin.

Enfin, la commission a décidé de demander au Conseil de la République de lui accorder les pouvoirs d'enquête pour se rendre dans le sud-est et le sud-ouest de la France afin d'y examiner les graves conséquences des gelées du mois de février 1956.

## FINANCES

**Mardi 29 mai 1956.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a entendu M<sup>me</sup> Devaud, rapporteur au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale qui a exposé les nouvelles propositions de financement retenues par la commission du travail et de la sécurité sociale après le rejet par le Conseil de la République de la plupart des ressources fiscales destinées à assurer le financement du Fonds national de solidarité. La commission du travail demande notamment de majorer l'ensemble des impôts et taxes de l'Etat de 2 % à l'exclusion de la taxe sur la valeur ajoutée et des droits de douane et de reprendre la taxe sur les véhicules automobiles.

Après les interventions de MM. Armengaud, rapporteur pour avis, Bousch, Primet, Laffargue et Berthoin, la commission a suspendu ses travaux pour les reprendre en fin d'après-midi.

M. Armengaud a fait alors observer que, si le Conseil était disposé à repousser tout financement proposé, il était inutile d'examiner les différentes recettes possibles.

Le président a rappelé que la commission était en présence de deux propositions de financement, l'une émanant de la commission du travail et de la sécurité sociale et l'autre de M. Bousch, lequel a déposé un amendement tendant à financer le fonds d'une part, par une augmentation générale des impôts de 3 % et des

économies sur les dépenses publiques fixées à 30 milliards, et d'autre part, par une majoration des droits de timbre et de la taxe sur les opérations de bourse, par une augmentation du taux du prélèvement sur le pari mutuel, une augmentation du prix des tabacs de luxe et la création d'une taxe sur la publicité. L'amendement de M. Bousch dispose enfin que la date de mise en application de la loi sera fixée par le Gouvernement compte tenu des ressources dégagées.

Après les interventions de MM. Armengaud, rapporteur pour avis, Berthoin, Bousch, Litaïse et Coudé du Foresto, la commission a décidé que l'article premier de la loi de finances ne pourrait être déclaré applicable ni à la proposition de la commission du travail et de la sécurité sociale ni à l'amendement de M. Bousch, les deux méthodes de financement permettant de réunir des ressources suffisantes.

Enfin, M. Armengaud, constatant que les propositions de financement qu'il avait présentées comme rapporteur de la commission des finances n'avaient pas été retenues, a donné sa démission de rapporteur.

## FRANCE D'OUTRE-MER

**Mercredi 30 mai 1956.** — *Présidence de M. Luc Durand-Réville, vice-président.* — La commission a entendu M. Gaston Defferre, Ministre de la France d'Outre-Mer, assisté de M. Houphouët-Boigny, Ministre délégué à la Présidence du Conseil, sur le projet de loi (n° 402, session 1955-1956), autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer.

Le Ministre a répondu aux nombreuses questions posées par les commissaires et la commission a décidé de renvoyer au lendemain la suite de ses travaux, retenant la date du 7 juin pour la discussion du projet de loi en séance publique.

**Jeudi 31 mai 1956.** — *Présidence de M. Luc Durand-Réville, vice-président.* — La commission a examiné le rapport de M. Razac sur le projet de loi (n° 402, session 1955-1956) autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre les réformes et à prendre les

mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer.

Dans la discussion des articles, la rédaction proposée par le rapporteur a été, en grande partie, adoptée sauf à l'article 12 ayant trait au renouvellement des assemblées territoriales et des assemblées provinciales à Madagascar qui aura lieu dès la promulgation des décrets.

Cependant, différents amendements présentés, notamment, par MM. Florisson, Zafimahova et Hassan Gouled à l'article 4, par M. N'Joya à l'article 9 et par MM. Hassan Gouled, David et Longuet à l'article 12, ont été retenus.

L'ensemble du rapport a été définitivement adopté par 17 voix contre 4 et une abstention.

## JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

**Mercredi 30 mai 1956.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a entendu les rapports de M. Jean Geoffroy sur :

— la proposition de loi (n° 276, session 1955-1956), de M. Joseph Raybaud, tendant à instituer l'intégration de plein droit dans la nationalité française des personnes originaires de Tende et de la Brigue, naturalisées françaises avant le rattachement à la France du 10 février 1947 ;

— la proposition de loi (n° 429, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la réquisition des locaux commerciaux vacants ou inoccupés.

Sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, ces deux textes ont été adoptés à l'unanimité.

M. Péridier, rapporteur du projet de loi (n° 422, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, sur la propriété littéraire et artistique, a, ensuite, exposé à ses collègues l'économie générale de ce texte.

La commission a, par ailleurs, désigné :

— M. Lodéon, comme rapporteur de la proposition de loi (n° 478, session 1955-1956), de M. de La Gontrie, tendant à amnistier les faits commis au cours et à l'occasion de réunions ou de manifestations sur la voie publique, organisées par des groupements professionnels agricoles ;

— M. Biatarana, comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 432, session 1955-1956), modifiant divers articles du Code rural, dont la commission de l'agriculture est saisie au fond.

La commission a, enfin, décidé de demander à être saisie pour avis du projet de loi (n° 402, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer, dont la commission de la France d'outre-mer est saisie au fond.

M. Jean Geoffroy a été chargé d'étudier les dispositions de ce texte.

## MARINE ET PÊCHES

**Judi 31 mai 1956.** — *Présidence de M. Roger Lachèvre, président.* — La commission a adopté le rapport de M. Trellu, favorable au vote de la proposition de loi (n° 361, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative aux taxes d'usage des installations d'outillage concédé dans les ports de pêche.

Elle a, en outre, désigné M. Pautet comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 462, session 1955-1956) de M. Brettes, tendant à inviter le Gouvernement à rétablir la ligne maritime Bordeaux-Brésil-La Plata et à prévoir l'affectation sur cette ligne d'un navire de la classe du « *Pasteur* ».

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Jeudi 31 mai 1956.** — *Présidence de M. Bousch, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Armengaud sur son voyage en U. R. S. S. et sur les diverses installations industrielles ou d'équipement qu'il fut amené à visiter, parmi lesquelles notamment :

- l'usine de machines-outils spéciales d'Ordzenikidzé ;
- l'usine de constructions mécaniques de Sverdlosk ;
- le combinat et l'école professionnelle de Magnitogorsk ;
- la raffinerie de pétrole de Kouibychev ;
- l'usine de constructions mécaniques de Stalingrad pour l'industrie du pétrole ;
- la centrale électrique en construction de Stalingrad ;
- l'usine textile Treknornaia Manufactura ;
- l'usine de constructions métallurgiques de Léninegrad.

M. Armengaud a fourni également des indications sur la Faculté des Sciences de l'Université de Moscou et l'Institut de Géochimie et de Chimie analytique.

Enfin, il a conclu son exposé en indiquant combien il avait été frappé par l'encouragement permanent donné à la recherche scientifique, le souci de la formation d'ingénieurs en grand nombre et la poussée de la concentration industrielle.

M. Armengaud insista également sur le caractère périmé des limitations apportées par le C. O. C. O. M. (Coordination Committee) aux exportations des pays occidentaux vers l'U. R. S. S.

A la suite de cet exposé, une discussion s'instaura à laquelle prirent part notamment MM. Coudé du Foresto, Droussent, Laurent-Thouverey, Piales, Pinchard, de Villoutreys et le président.

SUFFRAGE UNIVERSEL,  
CONTROLE CONSTITUTIONNEL,  
RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

**Jeudi 31 mai 1956.** — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — La commission a poursuivi l'examen pour avis du projet de loi (n° 402, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer.

A la demande de son rapporteur M. Monichon, la commission a examiné le point de savoir si le texte adopté par l'Assemblée Nationale était conforme aux dispositions de l'article 13 et du titre VIII de la Constitution. Elle a également examiné la procédure à suivre pour l'étude, par le Parlement, des décrets pris par le Gouvernement en application de la loi cadre.

Un échange de vues très long et très approfondi, auquel ont pris part tous les Commissaires présents, n'a abouti à aucune décision ferme et la suite du débat a été renvoyée à une séance ultérieure.

M. Raybaud a été nommé rapporteur pour avis pour les propositions de loi (nos 104 et 247, année 1955 et 439, session 1955-1956) de MM. Plazanet, Schwartz et M<sup>me</sup> Thome-Patenôtre, tendant à rétablir en matière d'élections municipales le régime électoral de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

**Mardi 29 mai 1956.** — *Présidence de M. Tharradin, vice-président.* — La commission a procédé à un nouvel examen de l'article premier du projet de loi (n° 443, session 1955-1956) adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, portant institution d'un Fonds national de solidarité, le Gouvernement ayant opposé, en séance publique, l'article premier de la loi des maxima à l'adoption de ce texte.

Après avoir étudié l'amendement (n° 55) de M. Bousch, la commission a décidé :

— par 10 voix et 2 abstentions, de proposer la majoration de 2 % de tous les impôts, à l'exception de la taxe à la valeur ajoutée et des droits de douane ;

— par 7 voix contre 4 et 2 abstentions, de reprendre la taxe sur les voitures automobiles ;

— par 8 voix contre 3 et 2 abstentions, de se rallier à une taxe sur les scooters ;

— par 7 voix contre une et 5 abstentions, de proposer une taxe de 20.000 francs sur les voitures de tourisme immatriculées par les sociétés ;

— par 7 voix contre une et 4 abstentions, de se rallier à l'abrogation de l'article 237 du Code général des Impôts en ce qui concerne les locaux à usage commercial.

**Mercredi 30 mai 1956.** — *Présidence de M. Dassaud, président.*

— Le Conseil de la République ayant décidé, en séance publique, que les votes auxquels avait déjà donné lieu l'article premier du projet de loi portant institution d'un Fonds national de solidarité, restaient acquis, la commission a fait le point de la situation.

M<sup>me</sup> Devaud ayant démissionné de ses fonctions de rapporteur, M. Walcker a été chargé du rapport.

Pour compléter les dispositions adoptées par le Conseil de la République pour l'article premier, la commission a décidé :

— par 9 voix contre 2 et une abstention, de reprendre la taxe de 20.000 francs sur les voitures de tourisme immatriculées par les sociétés ;

— par 7 voix contre 3 et 4 abstentions, de proposer une taxe différentielle moyenne annuelle aux taux de 7.500 francs pour les voitures et 1.500 francs pour les scooters ;

— par 7 voix contre 2 et 3 abstentions, de demander que soit majoré de 9 % l'impôt sur les sociétés afférent aux bénéfices et revenus réalisés ou acquis depuis et y compris l'année 1955 ou les exercices clos en 1955.

*Présidence de M<sup>me</sup> Girault, président d'âge.* — Au cours d'une deuxième séance tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à une lecture de coordination des dispositions adoptées par le Conseil de la République pour le projet de loi portant institution d'un Fonds national de solidarité.

Après avoir décidé trois modifications de forme, elle s'est ralliée par 5 voix contre une et une abstention, au maintien du 1<sup>er</sup> avril 1956 (art. 4) comme date d'application de la loi, ceci ayant comme conséquence le rejet du dernier paragraphe de l'article premier.

## RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET PROGRÈS TECHNIQUE

**Mercredi 30 mai 1956.** — *Présidence de M. Longchambon, président.* — M. Coudé du Foresto a développé son rapport sur la proposition de résolution (n° 348, session 1955-1956) de MM. Portmann et Longchambon, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi portant exemption fiscale pour l'aide privée à la Recherche scientifique.

Le rapporteur, après avoir rappelé les besoins de la Recherche scientifique moderne, a exposé certaines solutions adoptées à l'étranger pour intéresser les capitaux privés aux œuvres de recherche grâce à certaines dispositions fiscales.

Il a ensuite fait ressortir la rentabilité de ces recherches et tenté une évaluation de l'aide qui pourrait être apportée, en France, à la Recherche scientifique, par l'adoption de mesures d'exemption fiscale.

Au cours de la discussion, MM. Portmann, Pinchard et de Maupeou, notamment, ont insisté sur l'importance vitale des travaux de recherche dans le monde actuel, et la certitude de leur rentabilité à terme.

M. Longchambon a indiqué qu'il y aurait lieu de limiter l'application des mesures envisagées par la proposition de résolution à un certain nombre d'organismes de recherche habilités par l'autorité publique. Il a préconisé la création de sociétés mixtes, avec participation de l'Etat, pour la mise au point des inventions, mises au point nécessitant souvent des capitaux

importants qui ne peuvent pas être fournis par l'initiative privée seule.

L'ensemble du rapport a été adopté par la commission.

COMMISSION DE COORDINATION  
POUR L'EXAMEN DES PROBLÈMES INTÉRESSANT  
LES AFFAIRES D'INDOCHINE

**Vendredi 1<sup>er</sup> juin 1956.** — *Présidence de M. Edmond Michelet, président.* — La commission a tout d'abord entendu M. Bateau, avocat à la Cour, qui lui a exposé les grandes lignes de son projet de création d'une société d'économie mixte dans le Sud Viet-Nam visant à assurer la coopération des intérêts français et vietnamiens.

M. Lenormand, Vice-Président du Groupement de Défense des petits et moyens intérêts français au Viet-Nam, a ensuite exposé aux commissaires la situation des adhérents de son groupement et les diverses solutions qu'il préconise tant en vue du reclassement des personnes que d'un règlement satisfaisant de leurs intérêts.

A la suite de ces auditions, M. Marius Moutet a souligné la nécessité d'inviter le Gouvernement à faire le point de la situation actuelle en Indochine et à préciser sa politique en vue d'assurer, notamment, le maintien de notre présence culturelle et économique.